

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 26
votants : 27
Absent : 0

OBJET : FINANCES

**Durées
d'amortissement –
Caisse des écoles**

L'an deux mille quatorze
le 16 du mois de décembre à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2014.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sonia
CHAKROUNI/ Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-
Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI
/Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie
DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI
/ Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José/ Christine
DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/
LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour
l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise qu'il convient de fixer la durée des amortissements
pour la Caisse des écoles

Considérant l'intérêt financier de procéder à des amortissements

Il est proposé au Conseil Municipal des durées d'amortissement
suivantes :

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et
incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de
biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à
l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des
documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de
10 ans

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
et publication en mairie
le :

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Et d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Robert NARDELLI

Maire de DRAP

